



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

Présent-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Présidente

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-présidente

Mme Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, Secrétaire

M. Marco SOLARI, Vice-secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

M. Sylvain DUPRAZ, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Christophe REVERSY, Maxime ROHMER, Denis THORIMBERT, Pierre TORRI, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patricia MERAD, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil municipal**
- 2. Election d'un nouveau membre du Bureau du Conseil municipal (point ajouté)**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2023**
- 4. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 5. Communications du Conseil administratif**
- 6. Rapports des commissions**
 - a) Culture du 11 septembre**
 - b) Sports du 14 septembre**
 - c) Environnement et infrastructures du 18 septembre**

d) Finances du 21 septembre

7. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 116-2023 R : Crédit d'engagement de 720 000 F pour la réalisation des travaux de rénovation intérieure et d'amélioration de la sécurité des bureaux sis aux 120-122 route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates.**
- b) **D 117-2023 R : Crédit d'engagement de 1 250 000 F pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise à Plan-les-Ouates.**
- c) **D 118-2023 R : Crédit d'engagement de 780 000 F pour la réalisation d'une pépinière sur le secteur des Cherpines à Plan-les-Ouates.**
- d) **D 119-2023 R : Crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 F destiné à l'ouverture de deux postes de secrétaires généraux adjoints.**
- e) **D 113-2023 P : Crédit d'engagement de 1 110 000 F pour l'acquisition de lampes LED et matériel audio et vidéo pour la salle communale, la salle « Després » de La julienne et l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates.**
- f) **D 120-2023 P : Crédit complémentaire de 590 000 F pour les travaux de démolition/reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates.**
- g) **D 121-2023 P : Modification du règlement du cimetière de Plan-les-Ouates**
- h) **D 122-2023 P : Crédit d'engagement de 1 366 900 F pour la contribution annuelle 2024 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).**
- i) **D 123-2023 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2024.**
- j) **D 124-2023 P : Budget de fonctionnement 2024, au taux des centimes additionnels 2024 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2024.**
- k) **D 125-2023 P : Crédit d'engagement de 7 580 000 F en vue de l'acquisition d'une quote-part maximale correspondant aux deux tiers (2/3) des parcelles Nos 10'014, 10'120, 10'564 et 11'171, sises dans le périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines, en zone de développement 3, à Plan-les-Ouates et à Confignon.**
- l) **D 126-2023 P : Crédit d'engagement de 30 000 F pour un prêt accordé au propriétaire de la parcelle N° 10607 située au 128 route de Saint-Julien et couvert par une cédula hypothécaire au profit de la commune de Plan-les-Ouates.**

8. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) **M 32-2023 R : Faire ses courses à vélo à Plan-les-Ouates.**
- b) **M 35-2023 P : Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates**
- c) **M 36-2023 P : Pour l'octroi d'un mandat externe permettant aux conseillers municipaux de déterminer l'optimisation du fonctionnement de l'administration communale par l'engagement de secrétaires généraux adjoints**

8. Questions

10. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Alexandra Saas, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h02. Elle salue la présence de Mme Monbaron, Maire, ainsi que celles des Conseillers administratifs, des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public.

Elle propose d'ajouter un point à l'ordre du jour pour l'élection d'un nouveau membre du Bureau du Conseil municipal. Elle soumet cette modification au vote des Conseillers municipaux qui l'acceptent par 23 oui et 1 abstention.

1. PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

La Présidente demande à l'assistance de se lever. Elle donne alors lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer ».

A l'issue de cette lecture, **la Présidente** demande à Mme Evelyne Chenaux-Bourquin, du groupe FVL-Fédération, de lever la main droite et de répondre par les mots :

'Je le jure' ou 'Je le promets'.

Mme Evelyne Chenaux-Bourquin prête serment en déclarant : 'Je le promets', sous les applaudissements de l'assistance.

2. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La Présidente informe que suite à la démission de M. Seydoux, un nouveau membre du parti PVL-Fédération doit être élu au Bureau. Le parti PVL-Fédération propose de nommer Mme Chenaux-Bourquin.

La Présidente demande s'il y a des oppositions, ce qui n'est pas le cas.

Mme Chenaux-Bourquin est élue en qualité de Secrétaire du Bureau du Conseil Municipal, par 23 oui, soit à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2023

M. Favre apporte une correction au point 8.8 : le nouveau directeur de la Musique municipale est M. Laurent Bel.

Ce procès-verbal ne suscite aucune autre remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2023 est approuvé avec cette correction par 23 oui et 1 abstention.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

4.1 Délai référendaire

La Présidente précise que le délai référendaire des délibérations qui seront votées ce soir débutera le 5 octobre et s'achèvera le 13 novembre 2023.

4.2 Eclairage du chemin des Voirets

La Présidente informe qu'elle a reçu un courrier de M. Roberto Righetti concernant l'éclairage du chemin des Voirets, auquel M. Rodriguez a répondu.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leurs dicastères respectifs.

5.1 Mise en place du nouveau projet MiniMove

Mme Monbaron annonce que le projet MiniMove a été mis en place avec la fondation IdéeSport. Il permet l'encouragement précoce au sport pour les enfants en âge préscolaire à travers diverses activités sportives et ludiques. Notre commune est la première à proposer cette activité gratuite les dimanches matin, de novembre à mars, à la salle de gym du cycle d'orientation des Voirets. Les enfants doivent être accompagnés par un adulte. Toutes les informations figurent sur les dépliants disposés sur les places de chacun.

5.2 Tablar'Run

Mme Monbaron informe que la course d'obstacles Tablar'Run a eu lieu le 3 septembre dernier : Elle a réuni plus de 980 participants. Cette manifestation a remporté un franc succès et comme chaque année le soleil était de la partie. Un bilan complet sera réalisé par le service des Sports et présenté prochainement au Conseil administratif puis à la commission Sports.

5.3 Inauguration du parcours mesuré de l'Escalade

Mme Monbaron informe que la Commune a inauguré les deux parcours mesurés de course à pied mis en place en partenariat avec la Course de l'Escalade. Plan-les-Ouates est la huitième commune partenaire de la course de l'Escalade à proposer cette offre de sport libre en ville. Il s'agit de deux boucles l'une de 1,4 km, l'autre de 2,6 km. L'itinéraire démarre à côté de la mairie puis le long de la route des Chevaliers-de-Malte. Il est balisé par des flèches de couleur en fonction de la distance.

5.4 Run'Aire

Mme Monbaron informe que cette course aura lieu à la fin des vacances d'octobre et les inscriptions seront closes le 25 octobre à midi. Il est possible de s'inscrire sur le site www.runaire.ch.

5.5 Infractions

Mme Monbaron signale les infractions suivantes :

Incivilités	Juin	Juillet	Août
Bruit divers /MyAbi :	3	4	9
Déchets (déchetterie) :	1	1	7
Dommages à la propriété/MyAbi :	13	7	4
Incendie/MyAbi :	--	2	--
Tags :	4	5	5
Total incivilités :			65
Cambriolages	8	2	5

Bruits	20	15	29
Vols	17	15	17
Accidents de circulation	6	15	8

5.6 Contrat local de sécurité (CLS)

Mme Monbaron informe qu'un contrôle radar a été effectué le 27 juin dès 14h30 à la route des Chevaliers-de-Malte (zone 30km/h), avec 2 agents de la police municipale et 6 agents de la police cantonale. 365 véhicules ont été contrôlés ; au total on enregistre 57 infractions, 15 interceptions et 1 délit (moto, traité par la police cantonale). Une action spéciale a eu lieu jeudi 3 août de 21h30 à 23h30 dans le secteur du Vélodrome (contrôle circulation et personnes), avec 2 agents de la police municipale et 6 agents de la police cantonale. Rien n'a été signalé pour cette soirée. Les problèmes rapportés par les habitants se produisent souvent après 2h du matin et des contrôles seront organisés à ces heures. Cependant un voleur de scooter a été interpellé, en possession du véhicule volé.

5.7 Fête du 1er août

Mme Monbaron informe que 5 agents étaient sur place (Butte) de 15h30 à 2h00. L'ambiance était bonne, sans problème particulier, sauf au Vélodrome.

5.8 Rentrée scolaire – Prédire circulation routière

Mme Monbaron informe que les agents ont effectué 29 contrôles (42 heures) lors de la semaine de rentrée scolaire auprès des patrouilleuses scolaires, à différentes heures de rentrées et sorties des enfants. Plusieurs amendes d'ordre (14), des contraventions (16) ainsi que des avertissements (35) pour diverses infractions sur la circulation routière ont été infligés.

5.9 Sécurité

Mme Monbaron informe que diverses réquisitions ont été enregistrées concernant du bruit et des jets de pétards/feux d'artifice pendant la période du 1^{er} août dans le quartier du Vélodrome. Plusieurs tirs ont été effectués contre des patrouilles de police cantonale et des immeubles. Les patrouilles ont été renforcées dans ce secteur lors des patrouilles intercommunales.

De multiples doléances pour du bruit et de la circulation interdite (scooters dans préau école Champ-Joly) ont été enregistrées pour les secteurs Place des Aviateurs/ Ecole du Pré-du-Camp/Vélodrome. Divers passages et points de contact ont été organisés sur place, qui ont abouti à quelques interventions et verbalisations pour du bruit (musique) et la dispersion des groupes.

5.10 PLQ Rolliet

Mme Monbaron informe que les dépôts d'autorisation de construire sur ce PLQ sont désormais terminés. Les derniers concernaient les bâtiments F et H2 de la Commune ainsi que le bâtiment G1 des coopératives Harmonie et Sol'Aire (déposition cet été).

Pour rappel, au total plus de 1'000 logements sont prévus, dont 50 environ pour un IEPA et 50 pour Foyer Handicap. A ce jour, aucune autorisation de construire des immeubles de logement n'a été délivrée. Les premiers travaux pour ces immeubles devraient néanmoins démarrer en mars 2024 pour des livraisons étalées entre fin 2026 et fin 2028.

En parallèle, un nouveau chantier d'équipement public a été ouvert par la Commune. Il s'agit du chantier de la future école primaire du Rolliet dont les travaux dureront jusqu'en 2026 pour une mise en service à la rentrée de septembre 2026, permettant ainsi d'accueillir les premiers enfants issus des premiers immeubles livrés.

5.11 Plan directeur communal

Mme Monbaron informe que fin juin le Canton a enfin transmis ses remarques concernant notre dossier de Plan Directeur Communal, déposé en décembre 2022. La Commune a reçu pas moins de 119 remarques sur ce dossier, ce qui paraît énorme, mais est à relativiser car nombre de remarques relèvent

de détails. Pour mémoire, la ville de Lancy a reçu plus de 250 remarques sur son document ! Si la plupart des remarques n'appellent pas de discussions à venir, il en est une qui pose problème. En effet, le Canton a refusé notre stratégie de densification de la zone villa, arguant du fait que nous étions trop frileux dans les possibilités de densification. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de remettre l'ouvrage sur le métier et nous reviendrons vers les Conseillers municipaux pour y travailler ensemble.

5.12 Décès de Mme Stéphanie Steck

M. Magnin annonce avec tristesse le décès de Mme Stéphanie Steck, responsable du service des ressources humaines. La cérémonie funéraire a eu lieu hier. Il exprime, au nom du Conseil administratif et des autorités, de sincères condoléances à la famille.

5.13 Manifestations

M. Magnin annonce différentes manifestations :

- Autour du Temps, du 12 au 14 octobre à Spark pour le salon, ainsi que dans les différentes manufactures. Les inscriptions pour les visites sont ouvertes dès le 21 septembre. Les Conseillers municipaux sont conviés à cérémonie d'ouverture le jeudi soir. Il s'agit de la 2^{ème} édition, la 1^{ère} ayant remporté un très vif succès. C'est une des seules manifestations qui invite le public à découvrir les manufactures horlogères, les autres étant plutôt destinées aux professionnels et aux clients.
- 30 ans du Locados : 29 septembre, de 16h00 à 22h00. Toutes les informations figurent dans le document disposé sur les places.
- Lecture par M. Maurice Gardiol le 4 octobre, pour démarrer la programmation culturelle à l'espace Pierrablanca aux Sciens.
- Journée des entreprises le 4 octobre, sur le thème « Sommes-nous toujours performants ? ».
- Soirée de la FTI le 5 octobre, réservée aux entreprises.

5.14 Ecole du Sapay

M. Magnin annonce 665 élèves inscrits à l'école du Sapay.

5.15 Crèches

M. Magnin informe que 3 projets de crèches sont en cours et avancent bien.

5.16 Saison culturelle

M. Magnin informe que la saison culturelle a commencé avec The Disappearing Act 1, en collaboration avec la Bâtie, avec près de 250 spectateurs.

5.17 Saison culturelle

M. Magnin informe que La Julienne a ouvert ses portes les 26 et 27 août avec plus de 700 visiteurs. Le contrat avec le gérant du café la Julienne ne sera pas prolongé et prendra fin en juin 2024. Une nouvelle gérance sera mise au concours.

5.18 Fond de décoration

M. Magnin informe que les expositions fonctionnent bien. Le prochain vernissage aura lieu le 19 octobre prochain.

5.19 Nettoyage citoyen

M. Magnin annonce que le 2^{ème} nettoyage citoyen, inclusif et intercommunal, en collaboration avec les EPI et 4 communes voisines a eu lieu, avec près de 300 personnes qui se sont réunies aux Cherpines à l'issue de cette action. De très nombreux déchets ont été ramassés, malgré le travail des services. Claire-Bois s'est joint à cette action.

5.20 Festival Ignifuge

M. Magnin informe que le festival Ignifuge a eu lieu le 23 septembre. Il permet aux groupe de musique de sortir de leur local. M. Magnin relève particulièrement une démonstration de hip-hop par des tout-petits.

5.21 Assemblée de la maison de quartier

M. Magnin informe que l'assemblée a eu lieu hier au Ravy, avec une bonne fréquentation. Les groupes de gestion sont très enthousiastes avec leurs différents projets, ce qui est très motivant. Cette maison fonctionne à satisfaction depuis 5 ans.

5.22 Forum d'information pour les aînés

M. Magnin annonce que le 22 novembre aura lieu un forum d'information pour les aînés. Les Conseillers municipaux et les Conseillers administratifs sont les bienvenus.

5.23 Autres événements de l'Action sociale

M. Magnin informe

- Les 20 ans du JAPLO ont été célébrés le 23 septembre à la Galette. Ce fut une magnifique fête.
- Les 80 ans de la colonie Arc-en-Ciel, en espérant que le public sera au rendez-vous.
- Le festival Plein-les-Genres est issu d'une volonté tripartite de la FASE, du JAPLO et de la Commune de Plan-les-Ouates. Il aura lieu très bientôt, sur thème des genres.

5.24 Planification scolaire

M. Magnin informe qu'une séance est prévue prochainement avec la Conseillère d'Etat Anne Hiltbold pour parler de la planification scolaire en lien avec les enfants de l'immigration. Des projets d'accueil sont prévus sur la commune.

5.25 Prix Solid'art

M. Magnin annonce que Plan-les-Ouates a reçu le prix Solid'art, 8^{ème} commune romande en termes de solidarité internationale.

5.26 Renforcement du dispositif social au Vélodrome

M. Magnin informe que le dispositif social a été renforcé sur la partie Vélodrome à la suite de doléances des habitants et de déprédations. Cette action est apparemment un succès, car les problèmes semblent avoir diminué.

5.27 Assemblée générale extraordinaire de la maison du Marais

M. Magnin informe que M. Rodriguez et lui-même ont participé à cette assemblée générale extraordinaire. Ils ont pu expliquer les principes de la gestion du service de l'action sociale et communautaire, ainsi que la répartition des tâches entre l'association, les autres associations, les partenaires et la Commune, notamment sur la location des salles et du lieu. La position de la Commune a été bien comprise, et cela a mis fin aux différents ouï-dire. Nous partons maintenant sur de nouvelles bases.

5.28 Arbres et climat

M. Rodriguez constate que tout le monde a souffert de la chaleur et de la sécheresse cet été, même nos platanes, qui ont perdu beaucoup de feuilles. Le changement climatique va continuer et le service des espaces verts devra remplacer certains arbres, au mieux selon les possibilités, même ceux qui par le passé étaient considérés comme les plus résistants. Il n'est parfois pas possible de les remplacer en lieu et place, en fonction des volumes de terre. Plusieurs travaux de sécurisation ont été réalisés cet été, notamment sur les acacias de la Butte. Des premiers travaux

avaient été faits en 2015, mais une opération plus drastique était nécessaire en raison de l'état sanitaire de ces arbres. De nouveaux arbres seront plantés cet hiver.

5.29 Appel d'offres pour la levée des déchets

M. Rodriguez informe qu'un appel d'offre est en cours pour trouver un mandataire pour la levée des déchets, pour 2025 à 2029.

5.30 Etude de limitation du trafic de transit

M. Rodriguez informe que l'étude sur la limitation du trafic de transit dans la commune a abouti à une séance publique le 13 septembre dernier, en présence de certains Conseillers municipaux. Des échanges avec la population ont permis de faire des propositions. Une prochaine séance publique est prévue le 29 novembre prochain où les mesures préconisées par les différents mandataires seront présentées.

5.31 Promenade tordue

M. Rodriguez annonce que la Promenade tordue est ouverte depuis le jeudi 21 septembre. Les travaux ne sont pas complètement terminés et des plantations seront encore faites. Ces travaux entrent dans le crédit voté.

5.32 Feu de circulation à la Place des Aviateurs

M. Rodriguez répond à une question posée par M. Haas, concernant la durée du feu vert pour les piétons pour traverser la route de St-Julien à la hauteur de la Place des Aviateurs. Une demande pour augmenter la durée du feu vert à 12 secondes avait été faite en 2017. Le Conseil d'Etat n'était pas favorable à cette modification. Nous avons à nouveau sollicité le Département, et avons invité les responsables à venir constater la situation sur place.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à d)

a) Culture du 11 septembre

M. Dupraz donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Sports du 14 septembre

Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Environnement et infrastructures du 18 septembre

M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Finances du 21 septembre

M. Reversy donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

- a) D 116-2023 R : Crédit d'engagement de 720 000 F pour la réalisation des travaux de rénovation intérieure et d'amélioration de la sécurité des bureaux sis aux 120-122 route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates.**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 116-2023 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 20 juin 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 18 septembre 2023, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 21 septembre 2023.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 116-2023 R par 24 voix, soit à l'unanimité.

b) D 117-2023 R : Crédit d'engagement de 1 250 000 F pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise à Plan-les-Ouates.

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 117-2023 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 20 juin 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 18 septembre 2023, a préavisé favorablement par 8 oui et 1 non, ainsi qu'en commission Finances, qui a émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 28 septembre 2023.

M. Lenoir s'est rendu sur place cet après-midi et a pu constater que la route est très large. Il estime qu'en attendant la validation du Canton, il serait possible de créer une piste cyclable avec des marquages au sol, ce qui entraînerait une dépense beaucoup moins importante. Il ne s'agit que d'une distance de 300m.

M. Rodriguez confirme qu'un simple marquage au sol revient moins cher. Cet axe de mobilité douce est cependant prévu dans le schéma du plan directeur communal. L'ensemble de cet axe devra être refait à terme. Ce n'est donc pas aussi simple qu'il n'y paraît.

M. Lenoir rappelle qu'il s'agit quand même de CHF 1'250'000.-.

M. Rodriguez répond que toutes les explications ont déjà été données en commission. Il s'agira d'une piste cyclable bidirectionnelle en site propre et d'un trottoir.

M. Rochetin est totalement favorable à ce crédit d'engagement et il se réjouit de cette volonté de modifier la mobilité pour nos citoyens. Il souhaite cependant que des mesures pour le stationnement des vélos soient mises en place, car la crainte de se le faire voler pourrait en dissuader certains.

M. Rodriguez est tout à fait d'accord avec la remarque de M. Rochetin.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 117-2023 R par 22 oui et 2 non.

c) D 118-2023 R : Crédit d'engagement de 780 000 F pour la réalisation d'une pépinière sur le secteur des Cherpines à Plan-les-Ouates.

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 118-2023 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 20 juin 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 18 septembre

2023, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 21 septembre 2023.

M. Favre estime qu'il convient d'agir rapidement pour la réalisation de ce projet.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 118-2023 R par 24 voix, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez remercie les Conseillers municipaux pour l'acceptation de cette délibération, qui est issue d'une motion déposée il y a 2 ou 3 ans. Il concède que le projet aurait pu avancer plus vite. Il s'agit d'un projet pilote, notamment par rapport au nombre d'arbres prévus, soit environ 900. Ceux-ci permettront d'agrémenter les espaces publics des nouveaux quartiers, ainsi que d'autres sites de la commune.

d) D 119-2023 R : Crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 F destiné à l'ouverture de deux postes de secrétaires généraux adjoints.

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 119-2023 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 20 juin 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Finances qui, dans sa séance du 21 septembre 2023, a préavisé favorablement par 5 oui, 2 non et 1 abstention.

M. Dupraz propose de procéder aux discussions et au vote de cette délibération après ceux de la motion M 36-2023 P portant sur ce sujet.

M. Magnin estime que l'ordre du jour doit être poursuivi tel que proposé.

La Présidente soumet la proposition de M. Dupraz au vote du Conseil municipal, qui la refuse par 9 oui, 14 non et 1 abstention.

M. Dupraz remarque et son groupe ne pourra pas prendre position sur cette délibération, du fait qu'ils ont déposé une motion contradictoire et fait lecture de l'exposé des motifs de la motion M 36-2023 P, intitulée « Pour l'octroi d'un mandat externe permettant aux conseillers municipaux de déterminer l'optimisation du fonctionnement de l'administration communale par l'engagement de secrétaires généraux adjoints ».

M. Reversy revient sur les propos de M. Dupraz au sujet de la couche administrative supplémentaire que l'engagement de ces 2 secrétaires généraux adjoints entraînerait. Il se dit étonné de cette remarque, étant donné que le projet de délibération indique clairement en p. 4 qu'il ne s'agira pas d'une couche supplémentaire, et que le poste de secrétaire général sera simplement renforcé par ces 2 collègues. Le magistrat s'est en outre clairement exprimé à ce sujet en commission Finances.

M. Rodriguez revient sur l'argument de M. Dupraz concernant le manque d'informations complémentaires. Or, tout a été clairement expliqué en commission Finances, pendant plus d'une heure. Il ne s'agit en effet pas d'une couche supplémentaire dans la hiérarchie, mais un pool pour assurer la transversalité dans l'ensemble du fonctionnement de l'administration. Quant à l'étude préconisée pour comparer le fonctionnement des autres communes de taille similaire, mais « comparaison n'est pas raison » comme cela a été dit en commission Finances. Chaque commune est différente et les comparaisons sont très difficiles à réaliser. Les informations ont été données, des discussions ont eu lieu. Le fait de préconiser un audit laisse

penser que les motionnaires estiment que quelque chose ne fonctionne pas dans notre administration.

M. Magnin souhaite, à l'instar des motionnaires, que notre administration reste efficace et motivée. C'est aussi pour cette raison, qu'elle doit s'adapter pour pouvoir faire face aux enjeux futurs. « Comparaison n'est pas raison » ; notre Commune a le développement le plus important (tram, mobilité, Cherpines, Sciens, zone industrielle) et aucune comparaison n'est possible dans le canton. Une étude avait été réalisée sur notre administration, qui avait coûté CHF 600'000.-, et rien n'en a été fait, elle a tout simplement passé aux oubliettes. Il ne souhaite pas revivre cela et être responsable d'une telle dépense inutile. Nous avons la vision passée et future de notre Commune au sein de notre administration, avec des personnes qui connaissent parfaitement leur métier, et ce n'est pas pour rien que le Conseil administratif porte ce projet. La peur habituelle du changement est tout à fait compréhensible, mais ce changement permettra une amélioration.

M. Rochetin pensait dans un premier temps que ces postes constituaient une couche hiérarchique supplémentaire. Mais il faut se remettre dans le contexte ; le bien-être au travail est un élément important. Nos collaborateurs sont compétents, motivés et dévoués, et il convient de préserver cela. La population augmente, la zone industrielle se développe, le nombre de manifestations explose. Il estime qu'un audit est un déni de confiance. Il a pour sa part entièrement confiance et estime que la demande du Conseil administratif est justifiée. Il n'est aujourd'hui plus du tout choqué avec cette demande pour l'engagement de 2 secrétaires généraux adjoints.

M. Torri estime que l'adaptation de l'administration est nécessaire au vu du développement de la commune. Le Conseil administratif et le secrétaire général méritent notre confiance. Ils connaissent leur dossier. Il est donc favorable à cette délibération.

Mme Rüegger se joint aux personnes qui soutiennent la proposition du Conseil administratif. Nos magistrats sont très expérimentés. Elle perçoit la motion du PLR comme une offense par rapport à l'excellent travail effectué année après année. Elle est aussi surprise d'entendre les arguments du PLR, alors que beaucoup de temps a été consacré en commission Finances pour les explications, qui sont d'ailleurs clairement exprimées dans la délibération. Elle ne peut que leur suggérer de changer d'avis et de voter cette délibération.

M. Favre répond à Mme Rüegger que le PLR a une position et ne changera pas d'avis, même après de longues discussions. Son groupe se veut proche de la population, et il convient de bien gérer les deniers publics. Il s'agit quand même de près de CHF 450'000.- par année. Le PLR loue la bonne facture de notre administration communale, et ne voit pas où est le problème. Une petite étude sur les relations entre les chefs de service, les commissions, le secrétaire général et de Conseil administratif pourrait nous éclairer davantage et peut-être nous faire changer d'avis.

Mme Rüegger s'étonne de la position de M. Favre, alors que les chiffres ont été présentés, avec des tableaux, qui ont convaincu quasiment l'ensemble des personnes de cet hémicycle. Au coût de l'étude elle-même, il faudrait ajouter le coût des nombreuses commissions et rapports qui serait nécessaires.

M. Dupraz entend bien tous les arguments. L'étude proposée, qui n'est pas un audit, ne remet pas du tout en cause le fonctionnement de notre administration. Le PLR comprend aussi que le secrétaire général est très chargé. En revanche, il ne comprend pas pourquoi on propose d'emblée 2 secrétaires généraux adjoints pour le seconder. Vu le salaire de ces personnes, on aurait pu commencer par un seul poste. Une étude permettrait aux Conseillers municipaux de mieux se rendre compte de la réalité de notre administration, qu'ils ne connaissent que de l'extérieur, et d'avoir le point de vue des chefs de service. Il pense par ailleurs que le Conseil administratif n'est pas unanime sur cette délibération et il souhaite entendre la minorité si c'est possible.

M. Magnin comprend bien que le PLR ne veut pas de ces 2 postes et préconise une étude-audit pour convaincre le Conseil administratif que nous n'en avons pas besoin. Une telle étude représente un coût important, des centaines de milliers de CHF, alors que l'argument est de faire des économies. Il rappelle en outre qu'il était déjà question de ce projet en 2020 ; il a été repoussé en raison de la crise sanitaire, afin de pouvoir en discuter. Il remarque aussi que le PLR sous-entend qu'il n'y a pas d'unanimité au sein du Conseil administratif et déplore un tel jugement avant d'avoir entendu les personnes.

Mme Monbaron confirme qu'il n'y avait pas la majorité autour de ce projet. Elle a participé à toutes les discussions et a eu des périodes de doute. Certaines de ses questions sont restées ouvertes, raison pour laquelle elle n'a pas validé ce projet. Celui-ci devrait permettre d'optimiser les flux d'information entre les cadres et les magistrats, pour améliorer la vision globale de l'administration. Elle avoue ne pas comprendre cette optimisation. Actuellement, un chef de service prend des renseignements auprès de ses collaborateurs pour ses dossiers et les transmet directement à son Conseiller administratif délégué. Elle ne voit pas comment améliorer cela. Il faudra faire une séance avec un secrétaire général adjoint pour lui expliquer les tenants et aboutissants du dossier pour que ce dernier rencontre le Conseiller administratif délégué et rapporte ensuite la discussion au chef de service. Le secrétaire général adjoint sera un intermédiaire entre le chef de service et le Conseiller administratif délégué. Le secrétaire général adjoint devra en outre informer son supérieur hiérarchique des dossiers en cours, soit le secrétaire général, pour que ce dernier puisse en parler aux séances du Conseil administratif et transmettre un rapport à son adjoint, qui informera finalement le service. Elle estime donc qu'il y aura une couche hiérarchique supplémentaire. Elle a besoin d'avoir une vue détaillée de chaque dossier, et n'a pas besoin de quelqu'un qui lui ferait un résumé. Une connaissance approfondie de toutes les interactions et des tous les acteurs de chaque projet est indispensable pour pouvoir prendre une décision en connaissance de cause. Le secrétaire général adjoint doit être informé de tous les détails des dossiers, par seulement le secrétaire général. Elle est consciente que le fonctionnement de notre administration doit être amélioré et dans les discussions, il y avait aussi une volonté de pouvoir soulager les Conseillers administratifs dans leurs séances régulières avec les chefs de service. Elle approuve l'idée de trouver un appui au secrétaire général, ne serait-ce que pour pouvoir le remplacer en cas d'absence. Actuellement, aucun chef de service n'a la capacité de prendre le relai et d'assurer la continuité dans la transmission des informations entre les services et l'administration. Elle n'a cependant, aujourd'hui, aucune assurance que le schéma proposé est celui dont nous avons besoin. Elle n'a aucune défiance par rapport à notre administration, tout fonctionne bien avec des personnes compétentes et motivées. Nous n'avons d'ailleurs pas de doléances de la part de la population. Elle n'est pas persuadée que cette solution soulagera les Conseillers administratifs. Les magistrats qui succéderont aux Conseillers administratifs actuels devront pouvoir choisir leurs dicastères en fonction de leurs compétences et de leurs goûts, et pas en fonction des secrétaires généraux adjoints. Le projet préconise par ailleurs de pouvoir assurer la continuité en cas d'absence d'un Conseiller administratif. Or, Mme Monbaron ne voit pas comment un secrétaire général adjoint pourrait remplacer un Conseiller administratif. Le Conseil administratif prend des décisions politiques. Un Conseiller administratif absent doit être remplacé par un autre membre du Conseil administratif. Elle n'a pas eu d'exemples probants d'autres communes. Lancy par exemple a 34'000 habitants, 600 collaborateurs, 1 seul secrétaire général qui est également juriste et s'occupe des ressources humaines. Plan-les-Ouates compte 12'000 habitants, 230 collaborateurs, 1 juriste à 100%, et il faudrait encore engager 2 secrétaires généraux adjoints... Elle estime que la motion du PLR n'est pas une défiance ; l'étude préconisée n'est pas pour expliquer ce qui irait mal maintenant, mais pour analyser ce qui pourrait aller mieux après.

M. Magnin regrette formellement cette rupture de collégialité qui a été provoquée. Ce n'est pas le lieu dans cet hémicycle de relater les discussions qui ont eu lieu au sein du Conseil administratif.

M. Favre estime au contraire que cette liberté d'expression est un modèle de démocratie et qu'elle permet d'apprécier les arguments des uns et des autres pour prendre une décision.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 119-2023 R par 15 oui, 8 non et 1 abstention.

- e) **D 113-2023 P : Crédit d'engagement de 1 110 000 F pour l'acquisition de lampes LED et matériel audio et vidéo pour la salle communale, la salle « Després » de La Julienne et l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates.**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 113-2023 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que la Commune dispose de plusieurs salles équipées de matériel audiovisuel, qui sont de plus en plus utilisées. Certains équipements doivent être remplacés. A la salle communale (CHF 111'000.- HT), il est prévu de remplacer l'éclairage scénique, le pupitre d'éclairage (d'usage simple pour pouvoir être utilisé par la population) et l'écran, et d'installer des projecteurs. A la salle Després de la Julienne (CHF 122'700.- HT), il est prévu de remplacer la console d'éclairage, les projecteurs scéniques (LED), de l'écran et du projecteur vidéo ; un ordinateur de régie sera acquis pour les spectacles plus techniques. Le mode d'emploi de la console sera réactualisé. A l'Espace Vélodrome (CHF 578'000.- HT), seront remplacés l'éclairage général, l'éclairage scénique (LED), le pupitre et le matériel de transport (pour déplacer le matériel). Les honoraires sont estimés à CHF 1'021'000.- HT, ce qui donne un montant total arrondi, TVA comprise, de CHF 1'110'000.- TTC.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions Environnement et Infrastructures et Finances de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commissions Environnement et Infrastructures et Finances du projet de délibération D 113-2023 P par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

- f) **D 120-2023 P : Crédit complémentaire de 590 000 F pour les travaux de démolition/reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates.**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 120-2023 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle qu'un crédit avait été voté le 28 avril 2020 pour un montant total de CHF 2'440'000.-, pour une démolition/reconstruction partielle. Un appel d'offres a été fait et les deux finalistes ont été auditionnés dans cette salle. Le mandat a été attribué à l'entreprise Batineg avec pour objectif d'optimiser le projet et d'installer des panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de la toiture. Une demande d'autorisation de construire, déposée début octobre

2021, a été délivrée en février 2022. Les travaux ont été repoussés en 2023 pour assurer la saison de distillation. Le coût du projet a été dépassé en raison des travaux qui n'étaient pas prévus initialement, de la maximisation de la puissance des panneaux photovoltaïques, d'éléments de sécurité et des hausses conjoncturelles. Ce dépassement est de CHF 590'000.-, crédit complémentaire demandé ce soir. Nous sommes encore en négociation avec l'entreprise Batineg, car des différences subsistent (environ CHF 70'000.- au total) sur certains montants, entre ce qui est demandé par l'entreprise et ce qui est analysé par les services

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions Environnement et Infrastructures et Finances de cette délibération.

M. Torri se dit très surpris par ce dépassement, assez conséquent. Il va falloir l'accepter. Il avait émis le souhait que la grande plaque « Distillerie de Saconnex-d'Arve », ainsi que le griffon soit préservés, et demande si ce sera le cas.

M. Rodriguez répond par l'affirmative. La plaque est en cours de rénovation.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commissions Environnement et Infrastructures et Finances du projet de délibération D 120-2023 P par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

g) D 121-2023 P : Modification du règlement du cimetière de Plan-les-Ouates

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 121-2023 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que cette demande de modification fait suite à une motion du PLR qui a été adoptée le 22 juin 2022 pour la prise en charge par le Commune d'une partie des coûts funéraires destinées aux familles de défunts qui habitaient Plan-les-Ouates. Notre administration propose la modification de certains articles du règlement du cimetière pour appliquer les mesures requises par la motion ainsi que quelques petites retouches de texte. L'art. 15 notamment, *Frais de funérailles*, indique toutes les modalités. L'art. 26, *Inhumation des personnes incinérées* précise le type d'urnes acceptées (biodégradables, etc.).

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en séance de la commission Environnement et infrastructures de cette délibération.

M. Haas propose un vote sur le siège de cette délibération.

M. Thorimbert relève un problème d'interprétation pour l'art. 15, al. 4 : *Toute demande supplémentaire ou autre que celles définies à l'alinéa 2 du présent article, entraînera la facturation aux familles de la totalité des frais d'obsèques selon les tarifs en vigueur*. Il en déduit qu'il n'est pas possible d'avoir des plus-values, par exemple pour une inhumation dans un cimetière non mentionné, l'ensemble des coût serait à charge de la famille. Il préférerait que la famille n'ait à régler qu'un supplément. Pour cette raison, il propose de renvoyer la délibération en commission pour une analyse approfondie de cet alinéa.

M. Rodriguez remarque qu'il s'agit de l'un des rares règlements pour lequel le Conseil municipal peut intervenir. Il est favorable à un renvoi en commission.

M. Haas retire sa proposition de vote sur le siège au vu de la remarque judicieuse de M. Thorimbert.

En l'absence d'autres interventions, la **Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cette délibération en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Environnement et infrastructures de ce projet de délibération D 121-2023 P par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

h) D 122-2023 P : Crédit d'engagement de 1 366 900 F pour la contribution annuelle 2024 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

La **Présidente** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 122-2023 P (annexe 8), laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle que le FIDU a été mis en place pour répartir équitablement l'effort de construction des nouveaux quartiers sur l'ensemble des communes du canton. Chaque commune doit verser une contribution à ce fond, qui reverse ensuite les montants dont il dispose aux communes qui construisent des écoles ou des espaces publics dans les nouveaux quartiers. Il n'est pas possible d'éviter le versement de cette contribution ; en cas de refus, le Canton ouvre une ligne correspondante dans le budget de la commune. Elle encourage vivement les Conseillers municipaux à voter cette délibération sur le siège.

La **Présidente** informe que le Bureau préconise également un vote sur le siège de cette délibération.

En l'absence d'interventions, la **Présidente** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal

Le Conseil municipal accepte le projet de délibération D 122-2023 P par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

i) D 123-2023 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2024.

La **Présidente** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 123-2023 P (annexe 9), laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que ce montant fait partie du projet de budget 2024 et préconise un renvoi en commission Finances afin qu'il puisse ensuite être voté en même temps que le budget.

La **Présidente** informe que le Bureau préconise un renvoi en séance de la commission Finances de cette délibération.

En l'absence d'interventions, la **Présidente** soumet le renvoi en commission de cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Finances du projet de délibération D 123-2023 P par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

j) **D 124-2023 P : Budget de fonctionnement 2024, au taux des centimes additionnels 2024 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2024.**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 124-2023 P (annexe 10), laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez remarque que ce projet de budget est basé sur la solidarité et l'innovation. Ce budget ajuste le taux d'imposition, maintient les prestations à la population, prépare l'avenir, développe l'administration générale pour faire face aux besoins futurs et aux stratégies de la Commune, démontre toujours l'importance du patrimoine financier, à savoir nos différents immeubles. Les recettes fiscales sont étonnantes, en hausse pour les personnes morales et les personnes physiques, et en hausse également pour la nouvelle taxe professionnelle (CHF +1,2 mio). Des charges supplémentaires sont en lien avec la péréquation financière intercommunale, avec des amortissements complémentaires, des charges de personnel et des demandes du Conseil municipal (prise en charge des coûts funéraires par exemple).

Le Conseil administratif propose de baisser la fiscalité d'un centime pour passer de 36 à 35. Les charges sont de CHF 106'530'787.- et les revenus de CHF 110'414'581.-, ce qui donne un excédent de revenus de CHF 3'883'794.- qui se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF +5'284'001.- et résultat extraordinaire négatif de CHF -1'400'207.-. Les investissements nets sont de CHF 42'400'000.- et l'autofinancement de CHF 14'965'816.-. L'insuffisance de financement qui en découle, de CHF 27'434'184.-, sera couverte par des emprunts.

Un amortissement extraordinaire sur les prochaines années est prévu afin de limiter les charges dans les exercices futurs. Lors du bouclage des comptes, en cas d'excédent suffisant, un montant sera attribué au fond de rénovation des immeubles et préfinancer l'école du Rolliet (CHF 1'380'000.-). Ce montant sera utilisé pour les amortissements futurs, comme cela a déjà été fait pour l'école du Sapay. Nous étions alors encore sous MCH1 et il était possible d'impacter directement le compte de fonctionnement. Maintenant, sous MCH2, les écritures doivent se faire par le biais du bilan. CHF 3'136'000.- seront attribués aux différents fonds (aides individuelles, aide humanitaire, décoration). Avec ces chiffres, la Commune aurait un boni à la clôture des comptes de CHF 750'000.-.

Les investissements (CHF 42'400'000.-) ont augmenté par rapport au budget 2023, ainsi que l'autofinancement. Les amortissements extraordinaires seront de CHF 1'400'207.-.

Les prestations en nature s'élèvent à CHF 2'076'000.- et n'impactent pas le résultat.

Les charges d'exploitation sont de CHF 100'000'000.- et les revenus d'exploitation de CHF 95'000'000.-, ce qui laisse un résultat d'exploitation de CHF -5'000'000.-. Les revenus sont liés aux immeubles, et sans les revenus de ces derniers, il n'aurait pas été possible de baisser le centime additionnel. Si on soustrait les amortissements, on arrive à un résultat de CHF 3'800'000.- pour ce budget.

Les revenus fiscaux sont les revenus principaux (79%). Globalement, ils augmentent de 16,89% par rapport au budget précédent. Les charges du personnel représentent 71% du total des charges. Le personnel augmentera de 14 ETP en 2024. Différents tableaux de répartition et d'évolution sont présentés et commentés.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en séance de toutes les commissions de cette délibération.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi dans toutes les commissions de ce projet de délibération D 124-2023 P par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

- k) **D 125-2023 P : Crédit d'engagement de 7 580 000 F en vue de l'acquisition d'une quote-part maximale correspondant aux deux tiers (2/3) des parcelles Nos 10'014, 10'120, 10'564 et 11'171, sises dans le périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines, en zone de développement 3, à Plan-les-Ouates et à Confignon.**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 125-2023 P (annexe 11), laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle que le propriétaire des parcelles en question les a acquises entre 2015 et 2021. Par cet achat, il a monté une opération avec le Canton qui a permis le déménagement de l'entreprise Lardi qui a libéré la parcelle pour la construction du tram. Pour des questions de réallocation d'actifs et de recentrage de ses activités, le propriétaire souhaite revendre ces parcelles et a contacté la Commune, ainsi que d'autres acquéreurs potentiels. La Commune a répondu positivement et a reçu, comme tous ceux qui ont fait de même, tous les détails concernant cette opération. Début juillet, nous avons été contactés par un regroupement de privés, pour savoir si nous serions intéressés d'acquérir ces parcelles à plusieurs, ce qui nous a semblé assez judicieux. Le Conseil administratif est donc favorable à cette opération, raison pour laquelle cette délibération est soumise aujourd'hui au Conseil municipal. Le montant du tiers du coût d'achat n'est pas égal à celui de la délibération, qui est supérieur. En effet, le délai de réponse était très court et il était difficile pour chacune des entités d'avoir l'assurance d'un financement et d'en connaître les détails. Le montant de la délibération est celui des 2 tiers de l'opération. L'un des 3 partenaires est une fondation de droit public qui doit passer par son Conseil pour validation et en cas de refus le 3^{ème} partenaire a déjà annoncé qu'il n'était pas en mesure d'assumer plus d'un tiers. Le cas échéant, la Commune prendrait donc les 2 tiers. La volonté est cependant de faire l'acquisition à 3 et ce montant ne devrait pas être dépensé dans sa totalité. L'objectif est de ne pas devoir revenir avec une nouvelle délibération en cas de désistement de cette fondation publique. En effet, les délais référendaires retarderaient beaucoup l'opération. Elle préconise de renvoyer cette délibération en commission.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions Aménagement et nouveaux quartiers et Finances de cette délibération.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commissions Aménagement et nouveaux quartier et Finances de ce projet de délibération D 125-2023 P par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

- l) **D 126-2023 P : Crédit d'engagement de 30 000 F pour un prêt accordé au propriétaire de la parcelle N° 10607 située au 128 route de Saint-Julien et couvert par une cédule hypothécaire au profit de la commune de Plan-les-Ouates.**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 126-2023 P (annexe 12), laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin informe que dans son courrier du 27 juin 2023, le propriétaire de la parcelle n° 10607 nous a confirmé sa volonté de léguer sa maison et sa collection d'ouvrages historiques

sur le sport, ainsi que de sa demande de soutien exceptionnel. En effet, M. Gilbert Ganziroli a approché plusieurs fois la commune à la recherche d'une solution à ses difficultés d'honorer les factures d'entretien de sa maison. A la suite de ces démarches, ce propriétaire de 88 ans, qui habite à cet endroit depuis son enfance, s'est vu refuser par les banques toute forme de crédit hypothécaire. Compte tenu de son projet de léguer sa maison à la Commune, projet déjà annoncé aux autorités communales depuis plusieurs années, M. Ganziroli s'est naturellement tourné vers la Commune à la recherche d'une solution à ses tracas financiers. Nous ne pouvons pas évaluer la valeur de la collection en question. Le Conseil administratif s'est ouvert à cette demande et propose de lui octroyer un prêt de CHF 30'000.-. Pour s'assurer que la Commune ne prend pas de risques, une cédula hypothécaire devrait être créée et un pacte successoral établi chez un notaire. C'est ce qui est proposé dans cette délibération. Comme la situation est urgente pour M. Ganziroli, le Conseil administratif préconise un vote sur le siège. Toutes les informations utiles figurent dans l'exposé des motifs. La valeur de la parcelle et de la maison dépasse largement les CHF 30'000.-. Grâce à la cédula hypothécaire, si le propriétaire devait vendre son bien, il aurait l'obligation de rembourser la cédula et la Commune récupérerait les CHF 30'000.-. Le pacte successoral est un acte fort et il n'est pas possible de se désengager ; la maison reviendrait de fait à la Commune. Si le Conseil municipal devait refuser ce legs, elle pourrait être vendue, et la Commune récupérerait d'une manière ou d'une autre les CHF 30'000.-.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en séance de la commission Finances de cette délibération.

M. Favre se dit convaincu par les arguments du Conseil administratif et approuve l'idée d'un vote sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet au Conseil municipal le principe d'un vote sur le siège de cette délibération au vote du Conseil municipal, ce qui est accepté par 24 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le projet de délibération D 126-2023 P par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

8. PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 32-2023 R : Faire ses courses à vélo à Plan-les-Ouates.

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a voté l'entrée en matière de la motion M 32-2023 (annexe 13) le 20 juin 2023. Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis dans sa séance du 18 septembre 2023 un préavis favorable à l'unanimité, sous réserve de 2 amendements demandés :

- 1^{er} amendement : Le titre de la motion devient « Faire ses courses en deux roues à Plan-les-Ouates »
- 2^{ème} amendement : Les points 1 à 3 des « décide » sont remplacés par : « Trouver un site pour créer une zone de parking deux-roues dans un périmètre autour du centre commercial »

M. Reversy annonce que son groupe, les Verts, souhaite proposer un 3^{ème} amendement, en remplacement des 2 amendements proposés, à savoir de modifier le titre « Faire ses courses à vélo et à deux-roues motorisé à Plan-les-Ouates », afin de conserver le terme « vélos » qui constitue le fondement de cette motion, de supprimer le point 2 des « décide » et de conserver les points 3 et 4, qui deviendraient 2 et 3. Le texte serait le suivant : « de créer une ou plusieurs zones de places de parc couvertes pour vélos et deux-roues motorisés au plus proche du centre commercial de Plan-les-Ouates ».

M. Rochetin déplore que les Verts proposent un nouvel amendement, alors que la motion a été discutée pendant une heure en commission, en présence des motionnaires. Il estime que les places de parc ne doivent pas être concentrées à la Migros où la parcelle n'appartient pas à la Commune. La discussion a abouti à un compromis qui satisfaisait tout le monde avec 2 amendements.

M. von Haller déclare qu'il s'abstiendra sur la version la plus éloignée et votera pour la suivante.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal les 3 amendements proposés.

Le 1^{er} amendement est accepté par 15 oui et 9 abstentions.

Le 2^{ème} amendement est accepté par 16 oui et 8 abstentions.

Le 3^{ème} amendement est refusé par 14 non, 8 oui et 2 abstentions.

La Présidente soumet maintenant cette motion au vote du Conseil municipal, avec les 2 premiers amendements.

Le Conseil municipal accepte la motion M 32-2023 R ainsi amendée, par 24 oui, soit à l'unanimité.

b) M 35-2023 P : Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates

Mme Soulier fait lecture de la motion M 35-2023 (annexe 14).

Mme Rüegger remercie le groupe du Centre pour cette motion, qui est un complément à une motion qui avait été déposée en avril 2019 et qui abordait aussi ces sujets. Le titre était « Pour un développement de la vie et de la biodiversité à Plan-les-Ouates ». La problématique de la végétalisation était abordée. On ne parlait pas encore, à l'époque, de puits de chaleur, notion qui est apparue par la suite avec le dérèglement climatique et la prise de conscience de ses conséquences.

M. Solari félicite les auteurs pour la qualité du texte, sa construction et son discours argumentatif. Il se réjouit de discuter d'îlots de fraîcheur, de désimperméabilisation de surfaces actuellement recouvertes d'asphalte, de revêtements routiers sans surchauffe, en faisant le lien avec 2 motions vertes déposées il y a 2 ans, à savoir « Plan d'entretien durable, et des chemins communaux » et « Pour des préaux d'école verts et vivants ».

M. Rodriguez remercie également les auteurs de cette motion qui regroupe les textes d'autres motions précédemment déposées. Il se réjouit également de travailler ensemble sur ce texte en commission, peut-être même pour aller plus loin, et d'expliquer la stratégie de la Commune sur ces sujets.

M. Haas remercie aussi les motionnaires et relève la qualité remarquable de l'exposé des motifs, très riche et bien documenté.

M. Von Haller propose le renvoi de la motion en commission Environnement et infrastructures.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commission Environnement et infrastructure de cette motion.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Environnement et infrastructure de la motion M 35-2023 R, avec 24 oui, soit à l'unanimité.

- c) **M 36-2023 P : Pour l'octroi d'un mandat externe permettant aux conseillers municipaux de déterminer l'optimisation du fonctionnement de l'administration communale par l'engagement de secrétaires généraux adjoints**

M. Dupraz fait lecture de la motion.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal l'entrée en matière de cette motion.

Le Conseil municipal refuse l'entrée en matière de la motion M 36-2023 R, par 15 non, 8 oui et 1 abstention.

9. QUESTIONS

9.1 Cours contre rémunération au Marais

Mme Ruegger a entendu des rumeurs concernant le Marais où semble-t-il il n'est plus possible de donner des cours contre rémunération, alors que c'est possible à Champ-Ravy et elle demande des explications.

M. Magnin déplore ces rumeurs erronées. Il explique la nouvelle organisation du Marais et le fait que les locations de salles passent dorénavant par la Commune. Il est tout à fait possible de louer une salle pour des cours avec des tarifs admis par la Commune.

9.2 Panneau de signalisation disparaissant sous la végétation

M. Haas constate qu'un arbre pousse sur le panneau de signalisation « sens interdit » près de l'école spécialisée des Petits-Bois à l'angle des chemins Plamatte et des Voirets et, régulièrement, des voitures remontent le chemin des Voirets en direction de la Place des Aviateurs, ne voyant pas le panneau. Il demande qui est chargé d'entretenir cet arbre.

M. Rodriguez répond que le propriétaire du terrain en est responsable, en l'occurrence, le Canton.

10. DIVERS

10.1 Nuisances au Vélodrome

Mme Soulier revient sur le ras le bol général des habitants du quartier du Vélodrome suite à l'été infernal qu'ils ont passé : rodéos en scooter, rixes aux couteaux, tirs de feux d'artifice et de mortier, etc. Elle informe qu'un courrier est en cours de préparation de la part des habitants à l'intention de la Commune.

M. Magnin répète, comme il l'a dit en début de séance, qu'un dispositif social renforcé est mis en place pour régler ce problème.

10.2 Extinction de l'éclairage aux Verjus

M. Brunschweiler mentionne une remontée d'information des habitants du chemin des Verjus qui se plaignent de l'extinction des lampadaires, car il fait vraiment nuit noire chez eux. Il y a eu des vols, ils trouvent dangereux de rentrer chez eux la nuit et ils se demandent ce qui va se passer.

10.3 Tournoi des élus

M. Torri se dit surpris, concernant le tournoi des élus, par le fait qu'une seule équipe par commune puisse s'inscrire pour la pétanque.

10.4 Tablar'Run

M. Rochetin tient à faire part de sa satisfaction concernant la manifestation Tablar'Run. Cet événement devient majeur à PLO, avec une très bonne ambiance et il remercie les services pour cette organisation.

Fin de la séance

La parole n'étant plus demandée, **La Présidente** clôt la discussion à 23h05.

QUESTIONS DU PUBLIC

Tennis de table

M. Rappaz des Blés d'Or Est à la recherche d'un local pour le tennis de table et déplore qu'il n'y en ait pas sur PLO.

Mme Monbaron confirme que nous n'avons pas de club de tennis de table à Plan-les-Ouates et ce n'est pas l'administration communale qui peut créer un club, cela doit être à l'initiative de la population. La Commune subventionne en revanche le club d'en Sauvy. Elle demande si un local n'a pas été proposé pour jouer à l'école en Sauvy.

M. Rappaz répond par la négative, cela fait beaucoup de déplacements.

Promenade tordue

Mme Jaccard se déplace essentiellement à pied et à vélo et a emprunté la Promenade Tordue après les travaux qui y ont été effectués. Le revêtement en gravier pose vraiment un problème. Il avait été dit que des travaux de sécurité seraient faits pour séparer les cyclistes des piétons et elle ne comprend pas bien les décisions prises. Cette promenade était vraiment agréable auparavant et ce n'est plus le cas. D'autres personnes auraient également exprimé leur insatisfaction.

M. Rodriguez explique que cet axe fait partie de la colonne vertébrale de mobilité douce de la commune. En parallèle, la route de St-Julien sera totalement remaniée, avec une piste cyclable sécurisée. Les travaux devaient démarrer cette année entre le giratoire de la route du Camp et le chemin de Vers, ce qui aurait permis aux cyclistes d'emprunter cet axe. La Promenade Tordue n'a pas été refaite seulement pour des motifs de déplacement, mais pour en faire une sorte de parc. Le même revêtement que pour le mail 2000 a été utilisé et des plantations seront encore faites. La Promenade a été élargie pour plus de confort et pour en faire un espace partagé entre cycles et piétons. Le revêtement se tassera à l'usage.

La Secrétaire

Evelyne CHENAUX-BOURQUIN



La Présidente

Alexandra SAAS



Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Culture du 11 septembre**
- b) Sports du 14 septembre**
- c) Environnement et infrastructures du 18 septembre**
- d) Finances du 21 septembre**

Annexe 1

D 116-2023 R : Crédit d'engagement de 720 000 F pour la réalisation des travaux de rénovation intérieure et d'amélioration de la sécurité des bureaux sis aux 120-122 route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates.

Annexe 2

D 117-2023 R : Crédit d'engagement de 1 250 000 F pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise à Plan-les-Ouates.

Annexe 3

D 118-2023 R : Crédit d'engagement de 780 000 F pour la réalisation d'une pépinière sur le secteur des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 4

D 119-2023 R : Crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 F destiné à l'ouverture de deux postes de secrétaires généraux adjoints.

Annexe 5

D 113-2023 P : Crédit d'engagement de 1 110 000 F pour l'acquisition de lampes LED et matériel audio et vidéo pour la salle communale, la salle « Després » de La julienne et l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates.

Annexe 6

D 120-2023 P : Crédit complémentaire de 590 000 F pour les travaux de démolition/reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates.

Annexe 7

D 121-2023 P : Modification du règlement du cimetière de Plan-les-Ouates

Annexe 8

D 122-2023 P : Crédit d'engagement de 1 366 900 F pour la contribution annuelle 2024 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

Annexe 9

D 123-2023 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2024.

Annexe 10

D 124-2023 P : Budget de fonctionnement 2024, au taux des centimes additionnels 2024 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2024.

Annexe 11

D 125-2023 P : Crédit d'engagement de 7 580 000 F en vue de l'acquisition d'une quote-part maximale correspondant aux deux tiers (2/3) des parcelles Nos 10'014, 10'120, 10'564 et 11'171, sises dans le périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines, en zone de développement 3, à Plan-les-Ouates et à Confignon.

Annexe 12

D 126-2023 P : Crédit d'engagement de 30 000 F pour un prêt accordé au propriétaire de la parcelle N° 10607 située au 128 route de Saint-Julien et couvert par une cédule hypothécaire au profit de la commune de Plan-les-Ouates.

Annexe 13

M 32-2023 R : Faire ses courses à vélo à Plan-les-Ouates.

Annexe 14

M 35-2023 P : Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 26 septembre 2023

Rapport de la commission Culture

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 11 septembre 2023 – 20h00

1. Communications du Conseil administratif

Fête de la musique : la fréquentation a été moins importante qu'en 2022. La communication de la ville et des médias sont focalisés sur la fête en ville de Genève et pas sur les communes. Une discussion a lieu concernant les dates et les concerts proposés et la commission conclue qu'il faut garder le vendredi avec si possible une tête d'affiche.

La manifestation l'été en plein air est un succès avec un tiers de fréquentation en plus (1800 personnes pour 31 représentations)

Pour 2022-2023, la Julienne a proposé plus d'activités avec le même nombre de partenaires.

Présentation du programme du Petit Festival et de la salle Pierra Blanca aux Sciers.

Une amélioration des illuminations de Noël est prévue sur la route de St-Julien (avec par exemple une décoration des plots en bétons), un certain nombre de décorations sur les écoles et les fontaines des hameaux ainsi que dans le quartier des Sciers.

Pour 2024, un certain nombre de projets sont à l'étude : création d'un festival de BD, l'organisation des 175 ans de Plan-les-Ouates en 2026, une prospection pour l'accueil d'un musée de l'horlogerie (recherche d'un terrain) et divers projets du fond de décoration.

Le rapporteur : Sylvain Dupraz
11 septembre 2023

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 26 septembre 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Jeudi 14 septembre 2023 à 19h30.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Audition du Club Ski Nordique Stella Alpina

Présentation par le vice-président du club, d'une demande de subvention exceptionnelle de 15 000 F pour l'acquisition d'un bus pour le transport des enfants pour se rendre aux entraînements et courses.

La commission préavise favorablement et à l'unanimité cette demande.

Audition de la Pétanque du Camp

Présentation par le président des activités du Club. Il mentionne 2 problèmes :

- Terrains extérieurs pour les entraînements d'été ; pas de lumière, qualité du terrain surtout après les différentes manifestations sur le mail et conflit avec la circulation des vélos.
- Coûts engendrés par l'obligation d'engager des pompiers lors de certaines manifestations.

Communication du Conseil Administratif : Centre équestre de Plan-les-Ouates

Une discussion a lieu entre les commissaires sur la forme de gestion du centre équestre ; association ou contrat de gérance.

Ensuite, le responsable du service des sports présente deux variantes pour la couverture du paddock ; en bois ou en toile. Après une série de questions-réponses les commissaires se prononcent à l'unanimité pour une étude approfondie de la variante toile.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 19 septembre 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 18 septembre 2023 à 20h00

1. Délibération D 118-2023 : Crédit d'engagement de 780 000 F pour la réalisation d'une pépinière sur le secteur des Cherpines à Plan-les-Ouates

Présentation du principe de la pépinière prévue pour une utilisation des arbres en 2027-2028.

Un préavis favorable et à l'unanimité est donné à cette délibération

2. Délibération D 116-2023 : Crédit d'engagement de 720 000 F pour la réalisation des travaux de rénovation intérieure et d'amélioration de la sécurité des bureaux sis 120-122 route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates

Une explication détaillée est faite quant au déplacement de certains services ainsi que les travaux engendrés.

La délibération est préavisée unanimement et favorablement

3. Délibération D 117-2023 : Crédit d'engagement de 1 250 000 F pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise à Plan-les-Ouates

Une explication est faite sur le projet de cette piste cyclable bidirectionnelle entre la route de Saint-Julien et la route de Base.

La délibération recueille une décision favorable de la part des commissaires par 8 oui et 1 non

4. Motion M 32-2023 : Faire ses courses à vélo à Plan-les-Ouates

Pour donner suite à des échanges nourris entre les commissaires, les motionnaires proposent les amendements suivants :

Le titre de la motion devient « Faire ses courses en deux roues »

Les points 1 à 3 des décisions sont remplacés par la demande suivante : « Trouver un site pour créer une zone de parking deux roues dans un périmètre autour du centre commercial »

Ainsi amendée, la motion est préavisée unanimement et favorablement

5. Communications du Conseil administratif

Avec sa clarté dans ses explications qui n'est plus à démontrer, notre magistrat expose les actions en cours de ses services.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
18 septembre 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Jeudi 21 septembre – 20h00

1. Délibération D 116-2023 : Crédit d'engagement de 720'000 F pour la réalisation des travaux de rénovation intérieure et d'amélioration de la sécurité de bureaux sis au 120-122 route de Saint-Julien

Le magistrat présente en détails et avec précision les objectifs des travaux et les différents postes des dépenses.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

2. Délibération D 117-2023 : Crédit d'engagement de 1'250'000 F pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise à Plan-les-Ouates

Après avoir rappelé les objectifs de cette réalisation, le magistrat détaille les dépenses prévues.

La Commission s'interroge sur la hauteur des honoraires et le divers et imprévus. Elle souhaite également connaître la différence entre les montants des délibérations votées par le Conseil municipal et les dépenses effectives.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

3. Délibération D 118-2023 : Crédit d'engagement de 780'000 F pour la réalisation d'une pépinière sur le secteur des Cherpines à Plan-les-Ouates

Le magistrat fait une présentation détaillée du projet et du crédit d'engagement.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

4. Délibération D 119-2023 : Crédit budgétaire supplémentaire de 100'000 F destiné à l'ouverture de deux postes de secrétaires généraux adjoints

Le magistrat présente très en détails le projet de restructuration du Secrétariat général. Un Commissaire souhaite des compléments sur les raisons de l'engagement de deux SGA et non d'un seul pour débiter. Un autre Commissaire propose une aide extérieure d'un cabinet pour faire une analyse et définir les réels besoins de l'administration et rappelle qu'une motion dans ce sens sera déposée au prochain Conseil municipal. Suite à une question, le magistrat précise que les postes seront ouverts à tous, y compris les chefs de service, s'ils souhaitent postuler. Un Commissaire voit ce projet comme une

adaptation nécessaire à la croissance actuelle et future de la commune et qu'il faut faire confiance aux conseillers administratifs pour les besoins en postes exprimés.

La Commission préavise favorablement la délibération, par 5 OUI, 2 NON et 1 ABSTENTION.

5. Communications du Conseil administratif

Aucune

Christophe REVERSY, rapporteur



Législature 2020-2025
Délibération **D 116-2023**
Séance du 26 septembre 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 720 000 F pour la réalisation des travaux de rénovation intérieure et d'amélioration de la sécurité des bureaux sis aux 120-122 route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates

Vu la mise en œuvre du projet de rocade des services de l'administration communale,

vu l'arrivée dans les locaux sis au 122 route de Saint-Julien du service financier et des secteurs communication et développement économique du service de l'administration générale suite au déménagement de la Police municipale dans un autre bâtiment de l'administration,

vu le déplacement du service des ressources humaines du 122 vers le 120 route de Saint-Julien suite au départ de l'Etat civil et au déménagement du secteur de l'informatique dans un autre bâtiment de l'administration,

vu la nécessité d'améliorer la sécurité du patrimoine administratif de la Commune suite à l'audit sécurité réalisé par la société Ecoservices SA en 2017 en cas de transformation intérieure des locaux,

vu la nécessité de rénover et d'adapter la typologie des bureaux sis aux 120-122 route de Saint-Julien pour répondre aux besoins et spécificités des activités des nouveaux occupants des locaux,

vu la requête en autorisation de construire DD 325'373/1 déposée en date du 14 mars 2023 et actuellement en cours d'instruction,

vu l'exposé des motifs EM 116-2023 de juin 2023 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation des travaux de rénovation intérieure et d'amélioration de la sécurité des bureaux sis aux 120-122 route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 720 000 F,
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 720 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif,

4. D'amortir le montant net prévu de 720 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA – VLM/phz/bg - # 134'497 – SF/PL – 26.09.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **117-2023**
 Séance du 26 septembre 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 250 000 F pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise, à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons N° 29'873 et le Schéma Directeur du Réseau Cyclable de la Commune de Plan-les-Ouates, adoptés par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et notamment la fiche 14a relative au développement d'un mail piétons/cyclistes sur la route de la Galaise,

vu le Plan Directeur de l'extension de la ZIPLO N°28'667, préavisé favorablement par le Conseil municipal le 21 mai 1996 et adopté par le Conseil d'Etat le 6 novembre 1996, qui prévoit notamment une zone réservée le long de la route de la Galaise, côté autoroute, pour un réaménagement éventuel de ses abords ou son élargissement, avec cession gratuite au domaine public communal,

vu les aménagements en faveur de la mobilité douce réalisés dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway entre les Palettes et la zone industrielle de Plan-les-Ouates, en particulier une piste cyclable bidirectionnelle sur la route de la Galaise et le chemin du Tourbillon,

vu le développement de la zone industrielle de Plan-les-Ouates et la volonté des collectivités publiques de favoriser le report modal sur la mobilité douce pour les collaborateurs et collaboratrices des entreprises de la zone,

vu le développement planifié du quartier des Cherpines, dont les axes de mobilité douce seront connectés à la route de la Galaise en vue d'assurer un itinéraire sécurisé, direct et confortable avec la zone industrielle de Plan-les-Ouates et le secteur d'Arare,

vu la délibération D 138-2018 votée par le Conseil municipal le 25 septembre 2018, relative au crédit d'engagement de 192 000 F pour financer la part communale des études de mobilité dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates dont le montant global s'élevait à 281'000 F, comprenant notamment l'étude pour l'aménagement d'un mail piétons/cyclistes sur la route de la Galaise,

vu le projet d'aménagement élaboré par le bureau RGR SA pour la phase d'avant-projet et par le bureau SGI SA pour la phase projet, sous le pilotage des services de l'administration communale en collaboration avec les services de l'administration cantonale, de la Fondation pour les Terrains Industriels et l'Association des entreprises de la ZIPLO,

vu le projet de requête en autorisation de construire relatif au projet d'aménagement d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise, en cours de signature par les propriétaires des parcelles concernées par le projet afin d'être déposé dans les plus brefs délais auprès de l'Office des autorisations de construire,

vu le résultat de la procédure ouverte d'appel offres pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise lancée le 20 janvier 2023 sur SIMAP,

vu l'exposé des motifs EM 117-2023, de juin 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e, k et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui et 2 non

5. D'accepter la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise.
6. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 250 000 F, destiné à financer ces travaux.
7. De comptabiliser la dépense brute prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
8. D'amortir la dépense brute prévue de 1 250 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA/MC/phz/bg # 137'961 – SF/PL – 26.09.2023

.



Législature 2020-2025
 Délibération **D 118-2023**
 Séance du 26 septembre 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 780 000 F pour la réalisation d'une pépinière sur le secteur des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu la motion M 05-2021, du 27 avril 2021, invitant le Conseil administratif à étudier l'arborisation du futur quartier des Cherpines,

vu l'urgence climatique et le plan climat deuxième génération, ainsi que le fait d'une mise en culture de végétaux sur la commune permettra de réduire le nombre de transports, et, par-là, notre empreinte carbone,

vu le développement du nouveau quartier du Rolliet selon les échéances des différentes constructions,

vu la possibilité foncière (parcelle communale N° 10'017 sise aux Cherpines) de cultiver des arbres à proximité qui est une plus-value logistique et de résilience de ces futurs végétaux,

vu l'intérêt de produire des arbres sur une échéance de 4-5 ans qui permettra à la commune de profiter de cultiver des arbres supplémentaires pour ses besoins, entre autres pour le futur Parc des Charrotons (2^{ème} partie des Cherpines), et d'autres aménagements gérés par le Service de l'environnement et des espaces verts,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui (unanimité)

9. D'accepter le crédit d'engagement pour la réalisation d'une pépinière sur le secteur des Cherpines,
10. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 780 000 F, y compris les frais d'études, destiné à la réalisation de cette pépinière.
11. De comptabiliser la dépense brute prévue de 780 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

12. D'amortir le montant net prévu de 780 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2027.

SEE/BF - #142695 – SF/PL – 26.09.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 119-2023**
Séance du 26 septembre 2023

DELIBERATION

relative au crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 F destiné à l'ouverture de deux postes de secrétaires généraux adjoints

Vu le projet de réorganisation du secrétariat général,

vu l'exposé des motifs EM 119-2023, de juin 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui, 8 non et 1 abstention

13. D'accepter l'ouverture de deux postes de secrétaires généraux adjoints, à 100%, dès le 1^{er} octobre 2023, à destination du Service de l'Administration générale.
14. D'accepter un crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 F à cet effet, salaires et charges comprises, couvrant les mois d'octobre à décembre 2023 (la pérennisation des postes étant prévue dans le cadre du budget 2024).
15. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 en dépenses supplémentaires sur les rubriques 02.30.
16. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

CK/FM – SF/PL – 26.09.2023 - #140134

Conseil municipal

Législature 2020-2025

Délibération **D 113-2023 P**

Séance du 26 septembre 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 1 110 000 F pour l'acquisition de lampes LED & matériel audio et vidéo pour la salle communale, la salle « Després » de la Julienne et l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates

Vu les différentes salles dont dispose la Commune de Plan-les-Ouates, utilisées tant pour les besoins de l'administration que pour ceux des associations ou des particuliers,

vu notamment l'utilisation de la salle communale, de la salle Després de la Julienne et de l'Espace Vélodrome tout au long de l'année,

vu le matériel audiovisuel vieillissant qui équipe lesdites salles,

vu le besoin d'améliorer ou de remplacer le matériel audiovisuel existant de ces salles pour une meilleure utilisation,

vu la nécessité de maintenir l'ensemble des installations communales conforme aux normes de sécurité en vigueur,

vu la forte augmentation du prix de l'électricité de ces derniers mois,

vu la possibilité de réduire la consommation électrique grâce à la technologie LED,

vu l'exposé des motifs EM 113-2023 de septembre 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

17. D'accepter l'acquisition de lampes LED & matériel audio et vidéo pour la salle communale, la salle « Després » de la Julienne et l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates.
18. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 110 000 F, destiné à financer et permettre cette acquisition.
19. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1 110 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif,

20. D'amortir le montant net prévu de 1 110 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA-EH/AF/phz/bg #130'651- SF/PL - Septembre 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 120-2023 P**
Séance du 26 septembre 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit complémentaire de 590 000 F pour les travaux de démolition / reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates.

Vu l'acquisition en 2015 par la Commune de la parcelle N°5662 d'une surface de 1314 m² et du bâtiment de la Distillerie d'une surface de 824 m², situés à Saconnex-d'Arve Dessus au chemin de Maronsy 50,

vu l'acceptation le 28 avril 2020 de la délibération D 188A-2020 relative au crédit d'engagement de 2 830 000 F pour la démolition / reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates,

vu l'appel d'offres mené en 2021 pour la sélection d'une entreprise totale apte à projeter et réaliser les travaux de démolition / reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve, et l'attribution du mandat à l'entreprise Batineg,

vu le contrat KBOB d'entreprise totale signé avec l'entreprise Batineg,

vu la demande par le Conseil municipal de maximiser la puissance de l'installation solaire photovoltaïque en toiture lors de sa séance en commission réunie du 8 juin 2021,

vu l'autorisation de construire DD 316 121, délivrée le 21 février 2022 en force ainsi que les deux demandes complémentaires autorisées depuis,

vu le décalage des travaux d'une année, l'ouverture du chantier en janvier 2023, les travaux qui se sont déroulés jusqu'à fin août 2023 en plusieurs phases, la remise du bâtiment fin août 2023 et les retouches en cours,

vu les modifications de projet et les imprévus subis pendant la phase de chantier,

vu l'exposé des motifs EM 120-2023, de septembre 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

21. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 590 000 F pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit d'engagement voté le 28 avril 2020 pour financer la démolition, la reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates, dont les recettes sont estimées à 36 500 F.
22. De comptabiliser la dépense nette complémentaire de 553 500 F à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
23. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 590 000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux supplémentaires.

SCA/LP/PHZbg/# 148'462- SF/PL – Septembre 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 121-2023**
Séance du 26 septembre 2023

PROJET DE DELIBERATION **modification du règlement du cimetière de Plan-les-Ouates**

Vu le règlement du cimetière de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 351) du 18 septembre 2012, entré en vigueur le 22 novembre 2012,

vu la motion M 26A-2022 adopté par le Conseil municipal le 22 juin 2022 pour une prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux familles de défunts qui habitaient Plan-les-Ouates.

vu la nécessité pour le Conseil administratif de modifier le règlement afin d'appliquer la motion M 26A-2022,

vu la volonté de la Commune de se doter d'un règlement conforme à la législation cantonale, qui lui permette de disposer d'un outil de fonctionnement adéquat,

vu l'exposé des motifs EM 121-2023, d'août 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

Vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

D'adopter le nouveau règlement du cimetière de Plan-les-Ouates, du 17 août 2023, qui fait partie intégrante de la présente délibération.

SEE/me/29.08.2023/#149464



Législature 2020-2025
 Délibération **D 122-2023**
 Séance du 26 septembre 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 366 900 F pour la contribution annuelle 2024 au
 Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification cantonale assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail réunissant 13 communes appelées à se développer, ainsi que plusieurs départements du canton, se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

attendu que ces secondes attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics, afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et de 23 millions de francs des communes, ce dernier montant étant réparti entre les communes en fonction de la valeur de production de leur centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales, ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi que ses statuts, ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi que ses statuts, ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 1 366 900 F pour le versement d'une contribution 2024 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous rubrique 5620, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 36602 dès 2025.

SF/PL 26.09.2023 #149531



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 123-2023 P**
Séance du 26 septembre 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
et du Conseil municipal en 2024

Vu le projet de budget 2024,

vu le préavis de la commission Finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers administratifs et au Maire à **306 550 F** au total pour l'année 2024 sous rubrique budgétaire No 012.300 (soit 412 230 F charges comprises sous rubrique No 012.30).
2. De maintenir les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal, les séances du bureau et les séances des commissions à :
 - 120 F pour une durée maximale de 2 heures
 - +25 F par tranche de 30 minutes entamée
3. De maintenir les indemnités supplémentaires allouées pour :
 - les séances du Conseil municipal et les séances des commissions à :
 - 20 F forfaitaire pour le Président
 - 40 F forfaitaire pour le rapporteur.
 - les séances du bureau :
 - 20 F forfaitaire pour le Président.
4. De maintenir l'indemnité annuelle destinée au Président du Conseil municipal à 500 F.
5. Le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers municipaux s'élevant à **121 000 F** pour l'année 2024 sous rubrique budgétaire No 011.300 (soit 133 095 F charges comprises sous rubrique No 011.30).

SF/PL – 29.08.2023 - #149534



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 124-2023 P**
 Séance du 26 septembre 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif au budget de fonctionnement 2024, au taux des centimes additionnels 2024
 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2024

Vu le budget administratif pour l'année 2024, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de 120 303 887 F, dont à déduire les imputations internes de 13 773 100 F, soit net 106 530 787 F aux charges
- et de 124 187 681 F, dont à déduire les imputations internes de 13 773 100 F, soit net 110 414 581 F aux revenus,
- l'excédent de revenus prévu s'élevant à 3 883 794 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +5 284 001 F et résultat extraordinaire négatif de -1 400 207 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à 35,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2024 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 45 650 000 F aux dépenses
- et de 3 250 000 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 42 400 000 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 14 965 816 F,

- au moyen des amortissements planifiés du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 9 681 815 F,
- au moyen des amortissements complémentaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 1 400 207 F,
- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 3 883 794 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 14 965 816 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 27 434 184 F,

vu le préavis de la commission Finances,

conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant :

- de 120 303 887 F, dont à déduire les imputations internes de 13 773 100 F, soit net 106 530 787 F aux charges
- et de 124 187 681 F, dont à déduire les imputations internes de 13 773 100 F, soit net 110 414 581 F aux revenus,
- l'excédent de revenus prévu s'élevant à 3 883 794 F,

L'excédent de revenus présumé de +3 883 794 F se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +5 284 001 F et résultat extraordinaire négatif de -1 400 207 F,

2. De fixer à 35 le taux des centimes additionnels pour 2024.

3. De maintenir à 100 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2024.

4. De procéder à des amortissements complémentaires en 2024 d'un montant total de 1 400 207 F.

5. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2024 sous les rubriques :

11.38	16 407 F	61.38	216 130 F
15.38	11 574 F	87.38	56 920 F
34.38	850 384 F	99.38	35 695 F
54.38	213 097 F		
		Total	1 400 207 F

6. De prévoir une attribution au fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier d'un montant de 1 500 000 F en cas d'excédent de revenus suffisant lors du bouclage des comptes, via le mouvement de la fortune nette.

7. D'effectuer un préfinancement de 1 380 000 F pour l'école du Rollet en cas d'excédent de revenus suffisant lors du bouclage des comptes, via le mouvement de la fortune nette.

8. D'allouer aux fonds spéciaux, via le mouvement de la fortune nette, les montants suivants :

- 73 300 F au fonds de décoration
- 109 950 F au fonds d'aides individuelles
- 73 300 F au fonds d'aide humanitaire

9. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2024 jusqu'à concurrence de 27 434 184 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.

10. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

11. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

SF/PL – 22.09.2023 – #150944



Législature 2020-2025
Délibération **D 125-2023 P**
Séance du 26 septembre 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 7 580 000 F en vue de l'acquisition d'une quote-part maximale correspondant aux deux tiers (2/3) des parcelles N^{os} 10'014, 10'120, 10'564 et 11'171, sises dans le périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines, en zone de développement 3, à Plan-les-Ouates et à Confignon

Vu l'entrée en force de la loi du 24 septembre 2010, modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, aux lieux-dits « Les Cherpines » et « Les Charottons »,

vu l'entrée en force du Plan directeur de quartier N° 29'897, adopté par le Conseil d'État en date du 2 octobre 2013,

vu la résolution R 20-2011 relative à la mise en œuvre d'une politique d'acquisition foncière proactive sur l'entier du territoire de la Commune de Plan-les-Ouates, votée par le Conseil municipal dans sa séance du 17 mai 2011,

vu l'appel à candidature organisé par le vendeur desdites parcelles et le fait que la Commune de Plan-les-Ouates a fait partie des entités retenues pour présenter une offre d'achat dans le délai fixé au 16 août 2023,

vu le consortium d'acquéreurs qui s'est créé autour de cette vente entre la Commune de Plan-les-Ouates, la Fondation pour la Promotion du Logement bon marché et de l'Habitat Coopératif (FPLC) et des acquéreurs privés, à raison d'1/3 chacun,

vu le fait qu'en cas de défaillance de l'une ou l'autre des parties, il est prévu que la Commune reprenne le tiers vacant, raison d'une demande de crédit portant pour une quote-part maximale de deux tiers de la valeur des parcelles,

vu les documents transmis par le vendeur, dont l'ensemble des actes de vente et leurs annexes,

vu le montant total de l'offre fait par le consortium au vendeur qui se monte à 10'938'600F hors frais de notaire et droit d'enregistrement correspondant à l'addition des prix payés par le vendeur spécifiés dans les différents actes d'achat,

vu le fait que ce montant est issu d'estimations de la valeur de biens immobiliers sis en zone de développement 3 réalisées et validées par l'OCLPF,

vu l'acte authentique de vente, qui sera signé dès que possible, entre le vendeur et le consortium, par devant un notaire à Genève, dont le nom de l'étude reste à définir,

vu l'exposé des motifs EM 125-2023, de septembre 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par xx oui, xx non

24. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la quote-part maximale correspondant à deux tiers (2/3) des parcelles N^{os} 10'014, 10'120, 10'564 et 11'171, sises dans le périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines, en zone de développement 3, à Plan-les-Ouates et à Confignon.
25. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 7 580 000 F y compris les frais immobiliers (émoluments du notaire, taxes fiscales, registre foncier et frais divers), en vue de cette acquisition.
26. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
27. D'autoriser le Conseil administratif à financer cet investissement par un emprunt bancaire contracté auprès d'établissements financiers, pour un montant maximum de 7 580 000 F.
28. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer l'ensemble des actes authentiques qui découlent de cette opération.

SCA/PhZ/bg - #148'747 – SF/PL – Septembre 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 126-2023**
Séance du 26 septembre 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 30 000 F pour un prêt accordé au propriétaire de la parcelle N° 10607 située au 128 rte de Saint-Julien et couvert par une cédule hypothécaire au profit de la Commune de Plan-les-Ouates

Vu l'intérêt foncier de la Commune de Plan-les-Ouates à hériter de la parcelle N° 10607, sise au 128 rte de Saint-Julien,

vu l'intérêt des archives de la Commune de Plan-les-Ouates à hériter de la collection d'ouvrages et articles de presse sur le sport réunie par M. Gilbert Ganziroli,

vu l'exposé des motifs EM 126-2023, de septembre 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu les projets d'actes notariés établis en l'étude de Me Cédric Schneider en vue de la création d'une cédule hypothécaire et d'un pacte successoral,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. g et j de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 25 oui (unanimité)

- 1) d'autoriser le Conseil administratif à signer le Pacte successoral prévoyant le legs de la parcelle No 10607 ;
- 2) d'autoriser le Conseil administratif à établir une cédule hypothécaire de 30 000 F grevant la parcelle No 10607 au profit de la Commune de Plan-les-Ouates ;
- 3) d'accorder un prêt sans intérêt de 30'000 F au propriétaire de la parcelle No 10607 ;
- 4) de comptabiliser cette dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.

SG/CK #150114/SF– 26.09.2023

MOTION

Faire ses courses en deux roues à Plan-les-Ouates

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant :

- les articles 190 et 192 de la Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE, rsGE A 2 00) du 14 octobre 2012 ;
- la Loi sur la mobilité (LMob, rsGE H 1 20) du 23 septembre 2016 ;
- la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE, rsGE H 1 21) du 5 juin 2016 ;
- le Règlement relatif aux plans de mobilité d'entreprises (RPMob, rsGE H 1 23.03) du 16 juin 2012 ;
- la Loi sur la mobilité douce (LMD, rsGE H 1 80) du 15 mai 2011 ;
- le Règlement sur la mobilité douce (RMD, rsGE H 1 80.01) du 27 novembre 2013 ;
- le Plan de mobilité cantonal ;
- le plan directeur communal du 23 novembre 2009 ;
- la volonté du Conseil municipal d'apporter un soutien aux personnes faisant le choix de la mobilité douce pour leurs déplacements quotidiens ;
- l'engagement de longue date de la commune de Plan-les-Ouates en faveur du développement durable et du bien-être de sa population ;
- l'aménagement futur de pistes cyclables continues sur la Route de Saint-Julien ;
- la forte demande des habitantes et habitants de la commune, par exemple l'intervention d'une personne du public à la fin du Conseil municipal du 7 février 2023;

Sur proposition des Vert·e·s de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DEMANDE

par 24 oui (unanimité)

au Conseil administratif :

- 1) de trouver un site pour créer une zone de parking deux roues dans un périmètre autour du centre commercial ;
- 2) d'encourager le propriétaire du Centre commercial de Plan-les-Ouates d'ajouter des places de parc pour deux-roues – motorisés ou non – sur son parking privé.

Pour le Conseil municipal de Plan-les-Ouates :

Glenna Baillon, François Haas, Christophe Reversy, Maxime Rohmer, Nathalie Ruegger, Marco Solari, Pierre Torri, Barthélémy Von Haller.

Exposé des motifs

La politique du Canton et de la commune de Plan-les-Ouates encourage le passage des usagers de la route à la mobilité douce au travers des lois, règlements et plans d'actions énumérés dans les considérants. Faire ses courses implique l'usage de la voirie et doit donc être intégré à cette politique. Dans le cas de Plan-les-Ouates, il y a deux supermarchés qui attirent une grande partie des habitants de la commune, mais également des communes voisines. Les trajets pour les commissions sont, de par la configuration géographique de Genève-Sud, souvent de plusieurs kilomètres et sont difficilement faisables à pied. En ce qui concerne le supermarché de la Place des Aviateurs, il est desservi par des lignes de bus et met à disposition des places de parc pour voitures, motos et vélos en suffisance.

La situation est différente concernant le Centre commercial de Plan-les-Ouates. Celui-ci est composé d'un supermarché, de sept autres commerces (un bureau de change, un détaillant de vin, une pharmacie, une blanchisserie, un magasin de tabac, un coiffeur et un restaurant) ainsi que de plusieurs cabinets médicaux. Un grand nombre d'habitants de Genève-Sud n'ayant pas de supermarché à proximité immédiate, ainsi que beaucoup d'employés de la ZIPLO, fréquentent régulièrement ce Centre, dont de nombreux cyclistes faisant leurs trajets professionnels à vélo. Beaucoup d'entre eux risquent à court ou moyen terme de changer leurs habitudes en choisissant d'utiliser la voiture pour faire leurs courses par manque de places de parc dédiées aux vélos.

Le stationnement devant le Centre est de manière générale compliqué, voire chaotique durant les heures d'affluence, et quasiment impossible en particulier pour les vélos (voir annexe 1). En effet, le Centre dispose de

- 70 places pour voitures (35 en surface et 35 en sous-sol) ;
- 4 à 5 places pour motos (3 en surface et 1, voir 2, en sous-sol) ;
- 2 places handicapés (1 en surface et 1 en sous-sol) ;
- 3 places de vélo très serrées (voir annexe 2).

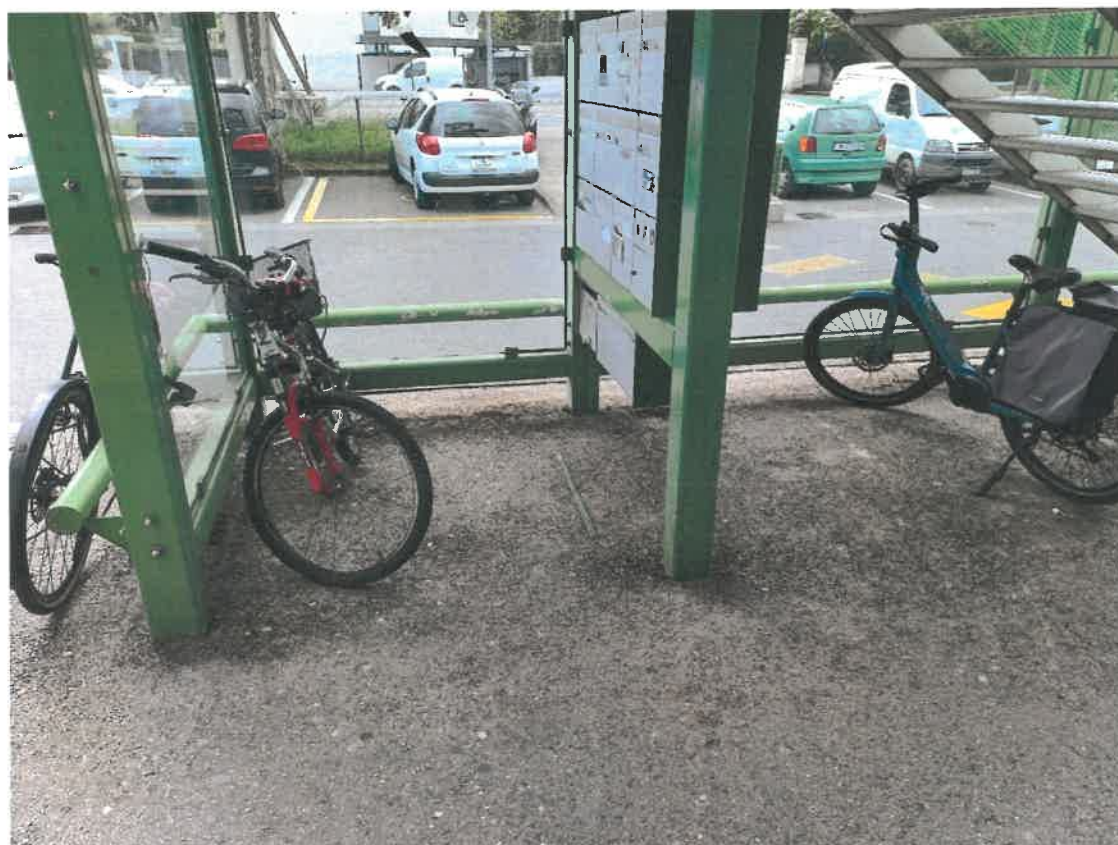
Plusieurs fois par jour, des voitures attendent que des places se libèrent ou se garent hors des cases et les deux-roues, motorisés ou non, se mettent là où ils peuvent, rendant le déplacement d'une personne à pied extrêmement dangereuse sur cet espace. La Commune et les usagers ont, à plusieurs reprises, interpellé le propriétaire du Centre commercial afin de rendre la situation viable. Celui-ci ne semble toutefois pas vouloir s'en occuper. Il est dès lors du devoir de la commune de trouver une solution.

La création d'une vingtaine de places de parc pour vélos, de part et d'autre du Centre commercial (voir annexe 3), aura plusieurs avantages directs :

- elle permettra aux usagers de faire leurs courses ou de se rendre chez leur médecin avec ce moyen de transport « doux » ;
- elle permettra aux vélos plus longs et/ou larges de stationner sans dépasser sur la voirie ;
- elle permettra aux cyclistes de charger les courses de manière sécurisée ;
- elle permettra ainsi de libérer le flux des deux-roues juste devant le Centre commercial, son entrée et son trottoir ;
- elle permettra aux deux-roues motorisés d'utiliser les places dédiées sur le parking du Centre commercial.

En vous remerciant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.

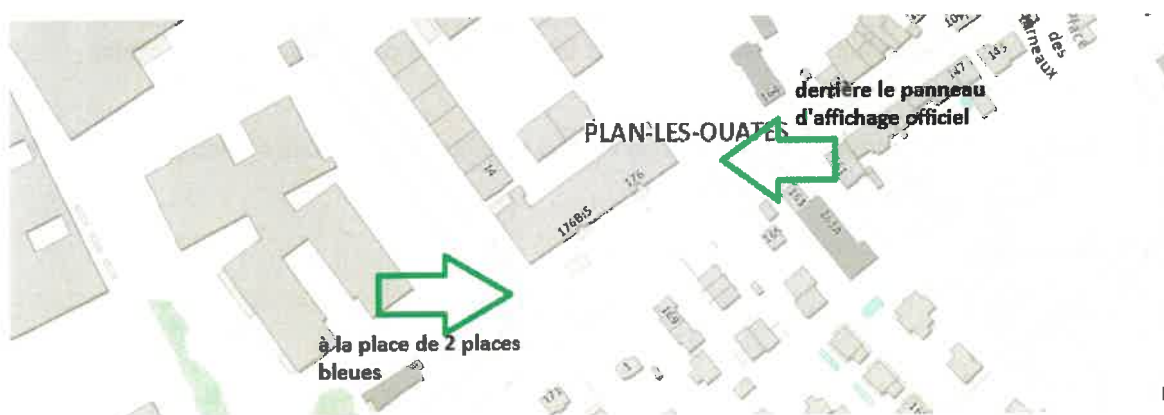
Annexe 1 : situation par exemple le lundi 22 mai 2023 à 15h37



Annexe 2 : les 3 places pour vélos actuelles



Annexe 3 : Emplacements envisagés pour les zones de stationnement de vélos



Projet de motion

Pour la création « d'îlots de fraîcheur » sur la commune de Plan-les-Ouates

Considérant :

- Que les dérèglements climatiques vont entraîner pour la Suisse, et particulièrement à Genève, des hausses de température estivales entre 1 et 2,5° C d'ici 2050, dépassant la barre des 35° C sur plus de deux semaines en été (« dômes de chaleur »)¹,
- Qu'il a été établi que les risques de décès liés à la chaleur augmentaient significativement lorsque les températures maximales dépassent ces seuils, notamment par une sollicitation accrue du système cardiovasculaire, dont les personnes âgées et les enfants sont les premières victimes²,
- Que les agglomérations urbaines, le trafic automobile et les revêtements en asphalte de la chaussée empirent ce stress thermique entraînant une perte en biodiversité, péjorent la qualité de l'air et de l'eau par la création de véritables « îlots de chaleur » empêchant un rafraîchissement nocturne,
- Que les agglomérations qui ne prendront pas des mesures fortes pour réduire ces îlots de chaleur subiront une perte importante en attractivité démographique et économique,
- Que les îlots de chaleur aggravent les besoins énergétiques de la population et des installations de climatisation, entraînant une consommation supplémentaire s'élevant à 8 milliards de kWh en Suisse, soit 14% de la consommation totale d'électricité du pays³,
- Que la mise en place d'« îlots de fraîcheur » pour lutter contre ces phénomènes s'inscrit dans les mesures du Concept cantonal de promotion de la santé et de la prévention 2030 et participe au Plan canicule⁴ du médecin cantonal,
- Que les cinq structures d'oasis urbains mis en place par le canton et la Ville de Genève rencontrent des succès en termes d'amélioration des conditions de vie lors d'épisodes caniculaires, d'approbation citoyenne et de fréquentation,
- Que les deux nouveaux espaces ombragés, de rencontre et de pique-nique installés le long du Mail 2000 remportent un franc succès d'utilisation.

En conséquence, sur proposition du Centre,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates INVITE

Par x oui, x non et x abstentions

¹ *Impulsions pour une adaptation de la Suisse aux changements climatiques*, Office fédérale de l'environnement (OFEV), 2023

² *Quand la ville surchauffe*, Office fédérale de l'environnement (OFEV), 2018

³ *Questions d'énergie*, Romandie Energie, 2021

⁴ *Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030*, Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, 2016

A demander au Conseil administratif :

- D'identifier les lieux sur le territoire communal pouvant accueillir des « îlots de fraîcheur », c'est-à-dire des structures ombragées sous forme de pavillons en bois ou de toiles solaires, toits aériens, de pergolas ou de canopée bénéficiant de points d'eau, de bancs et équipés de brumisateurs.
- D'élaborer des solutions transitoires et temporaires de points de fraîcheur, tels qu'exposés dans la présente motion, en prévision de l'été 2024.
- D'étudier les résultats des projets bernois et sédunois « Des revêtements routiers sans surchauffe », pilotés par l'OFEV, qui testent des produits d'éclaircissement des revêtements de la chaussée pouvant réduire jusqu'à 6° C la température sur ces tronçons routiers.
- D'évaluer le potentiel de désimperméabilisation de surfaces actuellement recouvertes d'asphalte (espace routier, parkings, arrière-cour, terrains publics, etc) afin de limiter les écoulements directs des précipitations dans les égouts en privilégiant une infiltration au sol favorisant une évaporation ultérieure.

Pour le Centre : Barbara Soulier, Vincent Gillet, Anita De Mitri, Philippe Rochetin, Isabelle Willimann, Denis Thorimbert

EXPOSE DES MOTIFS

Une dégradation climatique particulièrement aigue en Suisse et à Genève...

S'il était encore besoin de souligner l'accélération des changements climatiques modélisés par les instituts météorologiques suisses, nous avons toutes et tous pu constater personnellement les épisodes dits des « dômes de chaleur » qui se sont abattus sur Genève durant cet été 2023. Le nombre de journées caniculaires a ainsi fortement augmenté depuis 1961, passant de deux journées dont la température la plus élevée est supérieure à 30° C contre 20 aujourd'hui.

La modélisation climatique pour la Suisse effectuée par l'EPF Zürich en collaboration avec l'Office fédéral de la Météorologie, les experts de l'Université de Berne et le C2SM (centre de modélisation) prévoit jusqu'à 40 jours estivaux dépassant les 30 degrés Celsius à Genève, avec des pics pouvant monter jusqu'à 42-44 degrés, d'ici 25 ans⁵. Une situation qui sera encore empirée pour les personnes habitant dans les « îlots de chaleur » urbains. A ces températures, l'homme survit grâce à sa technologie mais la faune suisse sera périodiquement décimée.

Globalement, la température moyenne annuelle de notre pays a d'ores et déjà progressé de 2,5° C par rapport à la moyenne préindustrielle (1871), soit deux fois plus rapidement que la moyenne mondiale⁶.

...entraînant des impacts importants sur la santé, la qualité de vie et l'économie des agglomérations urbaines et de ses habitants.

⁵ *Scénarios climatiques*, Office fédéral de météorologie et climatologie, <https://www.meteosuisse.admin.ch/climat/changement-climatique/scenarios-climatiques.html>

⁶ *Impulsions pour une adaptation de la Suisse aux changements climatiques*, Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne, 2003, p. 11

La multiplication de ces vagues de chaleur, couplée à des hivers plus doux et des étés plus secs, vont avoir d'importantes conséquences pour les êtres humains, pour la biodiversité et l'économie de notre région :

- Mise en danger de la vie des personnes dites vulnérables à la combinaison des épisodes de canicule et du milieu urbain, notamment des personnes âgées, malades ou dépendantes, les enfants et les femmes enceintes,
- Accroissement de la sécheresse estivale, durée plus longue de végétalisation, propagation d'organismes nuisibles (espèces exotiques se déplaçant au gré de la progression des températures chaudes),
- Aggravation du risque de crues, fragilisation des pentes,
- Impossibilité de maintenir une activité économique, touristique ou événementielle durant les épisodes caniculaires, fuite des entreprises hors du milieu urbain ou industriel en faveur de lieux moins denses et moins exposés aux dômes de chaleur.

Repenser la ville pour préparer nos communautés à ces changements inévitables.

Garantir la santé, le bien-être, une bonne qualité de vie de nos concitoyen-nes doit être le principal objectif des autorités d'une agglomération urbaine en plein développement comme Plan-les-Ouates.

Nous pouvons agir à notre niveau pour anticiper et répondre à ces modifications profondes du cadre de vie des habitants de notre commune en mettant en place dès maintenant des mesures pour atténuer les phénomènes caniculaires, parmi lesquels la création d'« **îlots de fraîcheur** » et de **corridors ombragés**.

Les arbres et une végétalisation dense aux abords des espaces routiers contribuent à l'attrait et à la qualité des espaces extérieurs dans les zones urbanisées grâce au phénomène d'« évapotranspiration », c'est-à-dire l'absorption des eaux de pluie puis sa libération lente atténuant la chaleur ambiante et au sol. Ces corridors ombragés doivent s'accompagner par un travail de désimperméabilisation de ces surfaces végétalisées afin de permettre l'infiltration et la rétention des eaux.

L'identification des îlots de chaleur par une étude de terrain, sur notre commune, doit constituer la première étape d'un plan ambitieux de créations de lieux de vie, de ces « îlots de fraîcheur », des mini-parcs ombragés à l'aide de structures en bois, de toiles, de pergolas, ou d'une canopée, équipés de banc, de points d'eau et de brumisateurs offrant un havre de fraîcheur mais aussi de socialisation et de maintien du lien social pour les aînés en période de fortes chaleurs.

Des projets suisses concluant et réalistes.

Le programme « De parc en parc » en Ville de Genève et à Vernier a conduit à la mise en place de 8 « îlots de fraîcheur » durant la canicule estivale de 2023. Ces dispositifs seront d'ores et déjà reconduits chaque année.

A Fribourg, les autorités de la Ville ont lancé une vaste étude pour identifier les zones problématiques liées au phénomène des « îlots de chaleur » et mis en place un outil décisionnel pour intégrer cette problématique dans la planification urbaine et les transformations urbanistiques.

A Porrentruy, le projet « L'arbre et la nature en ville » vise à accroître l'importance des arbres et des espaces verts en ville, sur les toitures, les façades et les espaces extérieurs privés, mais aussi et notamment deux espaces publics ont été végétalisés afin de servir de lieu de fraîcheur et de sensibilisation de la population sur ces sujets d'adaptation aux changements climatiques.

A Regensdorf (ZU), l'accent a été mis sur la forte présence de l'eau sur les espaces publics (jets d'eau, douches, fontaines de quartier, rigoles d'évacuation des eaux pluviales) en plus des projets de végétalisation des toitures et d'ombrage des espaces extérieurs.

De la théorie à la pratique.

Toutes ces installations temporaires ou plus durables ne demandent pas un budget disproportionné au vu du bien-être, de l'amélioration de la qualité de vie et de la santé qu'elles apporteront à nos concitoye-nnes.

Bien sûr, notre commune ne pourra jamais, à elle seule, répondre aux défis des changements climatiques et souvent, il nous manque des connaissances plus poussées en la matière. Mais ces lacunes ne doivent pas servir d'excuses à l'inaction : nous pouvons mettre en place des solutions d'adaptation locales et concrètes qui ont fait leur preuve dans d'autres communes genevoises. La mise en place de ces « îlots de fraîcheur » en font partie puisqu'ils sont réalisables à notre échelle et nous serviront d'étapes dans l'apprentissage de la transformation urbaine que nous impose le dérèglement climatique.

Le Centre Plan-les-Ouates invite ses collègues du conseil municipal à faire un bon accueil à cette motion cruciale pour la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

